

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 23 juin — Une dépêche télégraphique du préfet du Gard, en date du 21, annonce que le prince royal a été reçu à Anduse et à St-Jean du Gard avec le même enthousiasme qu'à Nîmes.

S. A. R. est entrée à 2 heures dans le département de la Lozère.

M. de Talleyrand est arrivé à Paris cette nuit à une heure. On assure qu'aujourd'hui même il sera reçu par le roi.

Tous les regards sont fixés aujourd'hui sur l'hôtel de la rue St.-Florentin.

On répand déjà le bruit (à quatre heures) que M. de Talleyrand est nommé président du conseil.

Pour le moment c'est M. Soult qui est l'âme du conseil des ministres. Depuis que son avis a mis Paris en état de siège a prévalu dans le conseil, presque toute l'influence des délibérations lui est dévolue. Il paraît que c'est lui qui s'oppose à ce que l'état de siège soit levé.

Des personnes ordinairement bien informées assurent que Mme. la duchesse de Berry est maintenant en Hollande. Elle aurait traversé Paris le jour même ou le lendemain du jour où l'autorité a publié le signalement de cette princesse et celui des personnes qui l'accompagnent. Elle s'est embarquée à Ostende.

Hier le ministre des affaires étrangères a reçu de Bruxelles une lettre du cabinet du roi Léopold.

Une rencontre a eu lieu hier matin entre M. Guinard, officier de l'ex-artillerie parisienne, et M. le général Gabriel Delessert, à l'occasion d'une phrase du rapport de ce dernier, inséré dans le *Moniteur* le 16 de ce mois, et relative à ce corps. Les témoins de M. Delessert, étaient les généraux Flahaut et Carbonel; ceux de M. Guinard étaient le colonel Gallois et M. Cavaignac. Les deux combattants marchant l'un sur l'autre, M. Guinard a fait feu le premier. M. Delessert n'ayant pas été atteint a tiré en l'air, et, malgré les instances répétées de M. Guinard, a refusé de tirer sur lui; déclarant d'ailleurs qu'il était prêt à essayer le feu de son adversaire, autant de fois que celui-ci le désirerait.

Dans cette position, M. le général Delessert a déclaré, sur la proposition qui lui a été faite par M. Guinard, de continuer le combat à l'épée, qu'il n'agirait pas autrement avec cette arme.

Cette affaire se trouvant terminée, M. Delessert, alors seulement, et sans que la demande lui en ait été faite, a déclaré qu'il n'avait eu l'intention d'offenser aucun des citoyens appartenant à l'ex-artillerie, qu'elle que soit l'opinion politique de chacun d'eux.

La phrase qui a donné lieu à cette discussion est ainsi conçue :

« Les artilleurs Contzen et Monnier, de la troisième légion, sont venus prendre chacun un fusil et ont constamment servi avec un zèle et un dévouement qui tendaient à faire croire à leurs camarades qu'ils étaient dignes d'un meilleur habit. »

La cour de cassation, à l'ouverture de son audience d'hier, s'est occupée du pourvoi formé par le jeune dessinateur Geoffroy, contre le jugement du 2<sup>e</sup> conseil de guerre qui le condamne à la peine capitale.

Sur le rapport de M. le conseiller Gilbert de Voysins, et sur les conclusions de M. Nicod, avocat-général, l'arrêt suivant a été prononcé :

« La cour, vu l'art. 77 de la loi du 27 ventôse an VIII, ainsi conçu :

« Il n'y a d'ouverture en cassation, ni contre les jugemens en dernier ressort des juges de paix, si ce n'est pour cause d'incompétence ou d'excès de pou-

voir, ni contre les jugemens des tribunaux militaires de terre ou de mer, si ce n'est pareillement pour cause d'incompétence ou d'excès de pouvoir, proposé par un citoyen non militaire ni assimilé aux militaires par les lois à raison de ses fonctions ;

« Attendu qu'à l'appui du pourvoi ne sont pas jointes les pièces de la procédure, la cour ordonne avant faire droit, qu'à la diligence du procureur-général près ladite cour, il sera fait apport à son greffe de toutes les pièces du procès pour être ensuite statué ce qu'il appartiendra. »

Cet arrêt, auquel ont pris part MM. le comte de Bastard, pair de France, président; Gilbert des Voysins, pair de France, rapporteur; Ollivier, Brières, Dupaty, Rives, Madier de Montjau, Isambert, Rocher, Choppin, d'Arnouville et Chillaud de la Rigaudie, conseillers, a été transmis séance tenante à M. le garde des sceaux.

### SUR LES BRUITS DE GUERRE.

Voici un article que le *Moniteur* publie ce matin pour démentir les bruits de guerre :

« Depuis quelque temps divers journaux de la capitale entretiennent de nouveau leurs lecteurs de bruits de guerre et de coalition armée se tenant prête à entrer en campagne. Pour certains esprits, pour certaines opinions, quelques bataillons ne peuvent changer de cantonnement ni être dirigés sur un point ou sur un autre, sans que cette circonstance ne devienne aussitôt une preuve acquise de projets hostiles de la part des puissances étrangères. Nous affirmons au contraire, que les dispositions les plus pacifiques continuent de présider aux relations des différens cabinets, et que, plus que jamais, il y a lieu de compter sur le maintien de la paix générale. »

Le petit article inséré ce matin au *Moniteur* a prédit l'effet qu'on devait en attendre, celui de rassurer tout le monde.

La bourse s'en est ressentie, chacun peut en juger, mais comme de raison, on nous dira que cela ne prouve rien.

Nous croyons cependant que la confiance des capitalistes, qui savent mieux que personne le prix de l'argent, et qui y tiennent plus que qui que ce soit, prouve que les craintes qu'on avait cherché à faire naître, ne paraissent aujourd'hui nullement fondées.

Il paraît certain que l'attitude des cabinets de Londres et de Paris a déterminé le ministère espagnol à renoncer tout à fait à intervenir dans les affaires du Portugal.

D'après ce, nul doute que l'on ne nous répète encore que nous sommes partout humiliés et que nous ne pouvons compter sur l'alliance de l'Angleterre.

### AFFAIRES DE L'OUEST.

Nantes, 20 juin.

M. le lieutenant-général Solignac, commandant la 12<sup>e</sup> division militaire, vient d'adresser la lettre suivante à M. le préfet :

« J'ai l'honneur de vous prier de faire connaître, de suite, dans toute l'étendue de votre département, que je recevrai, jusqu'au 10 juillet prochain, la soumission de tous les réfractaires et retardataires qui se présenteront volontairement aux autorités locales, et qui ne seront sous le poids d'aucun mandat d'arrêt, ni sous la prévention de crimes ou délits étrangers à la rébellion. Ils seront dirigés sur les corps de l'armée. Quant à ceux qui persisteront dans leur insoumission, ils seront poursuivis avec la plus grande rigueur, et livrés aux tribunaux militaires. »

Le désarmement se fait avec assez de facilité; à Carquefou 145 fusils ont été remis à la gendarmerie, 69 à Riaillé. On éprouve un peu plus de difficulté dans la commune de Ligné. Au Loroux Bottereau, MM. les chouans se sont montrés plus récalcitrans, et ont refusé de remettre leurs armes. M. le général Solignac a donné l'ordre immédiat de procéder avec toute la rigueur possible au désarmement de cette commune, et 300 hommes du 56<sup>e</sup> sont partis ce matin, pour se diriger sur cet endroit, afin de tenir sévèrement la main à l'exécution de l'arrêté de M. le lieutenant-général.

Aujourd'hui doit avoir eu lieu auprès du roi la présentation d'une demande en commutation de peine en faveur du nommé Margot, canonnier, condamné le 19 juin par le deuxième conseil de guerre à quinze années de travaux forcés : cette demande est signée par les gardes nationaux de la compagnie de M. Levainville, témoins dans le procès, et présentée par M. Levesque, défenseur de l'accusé.

## BELGIQUE.

Anvers, le 25 juin. — On nous écrit au sujet d'une scène assez désagréable qui s'est passée hier matin aux exercices des officiers et sous-officiers du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ban de la garde civique de notre ville. Des propos injurieux pour l'honneur du nom Belge et contraire à l'ordre actuel des choses que l'on disait avoir été tenus par un lieutenant ont donné lieu à des cris et à marques de mécontentement de la part de Messieurs les officiers et sous-officiers qui ont demandé à haute voix que cet officier ne fit plus partie de leur corps et ne portât plus le drapeau du bataillon.

Nous ne rapporterons pas le propos que l'on attribue à cet officier; mais nous avouons que s'il les avait tenus il serait indigne de porter les couleurs nationales. Au reste le colonel a répondu que justice serait faite et que l'on aurait égard à une demande en due forme. Espérons qu'une enquête sévère aura lieu et que l'on ne verra plus se renouveler des scènes, qui tout en faisant ressortir le bon esprit qui anime le corps des officiers de la garde civique d'Anvers, ne laissent pas que de semer la désunion et de nuire à la plus belle des causes.

(Phare.)

Hier le vent a été si violent du Sud-Ouest qu'aucun navire n'a pu entrer dans les bassins. A une heure de l'après-dîner, le trois mats américains *Ganges* venant de la Havane, mouillé en rade, a été accosté par un brick prussien (*Johanna*). Ces deux navires sont arrivés contre la calle de demie-marée et malgré tous les efforts n'ont été renfloués que ce matin sans avaries; nous avons remarqué que toutes les autorités du port ont été constamment sur les lieux ainsi que le gouverneur militaire et le lieutenant de vaisseau M. Petit; en même temps un brick chargé de céréales a été jetté sur la côte près d'Austreweel dans une position périlleuse; mais elle a été également remise à flot.

Le nombre des navires arrivés ce mois se monte déjà à 240, pour peu que cela continue, ce nombre atteindra 300.

Trois déserteurs hollandais, un fourrier, un sapeur et un fusilier, viennent d'arriver en ville.

LIÈGE, LE 26 JUIN.

On écrit de Bruxelles : Le roi a assisté au spectacle avant-hier; la salle était encombrée; à l'arrivée et au départ de Sa Majesté, tout le monde s'est levé et les plus vives acclamations ont éclaté dans toute la salle.

— Le *Courier* anglais annonce qu'un traité a été conclu entre Léopold et Louis-Philippe, par lequel le dernier s'est engagé à envoyer 26,000 hommes en Belgique pour aider le premier à forcer, s'il est besoin, les hollandais à évacuer le territoire belge. Les frais de cette armée auxiliaire seraient avancés par la France, et remboursés plus tard par la Belgique.

On lit dans le même journal :

« Quelques journaux belges continuent d'assurer qu'un traité offensif et défensif a été conclu entre les puissances du Nord et la Hollande. Nous sommes à même de déclarer de la manière la plus positive, qu'il n'y a pas la moindre raison de croire à cette nouvelle (not the slightest foundation for this statement.)

— Plusieurs lettres arrivées de la Hollande s'accordent à dire que le roi Guillaume, tout en protestant contre le traité des 24 ou des 27 articles, consent à l'évacuation de la citadelle d'Anvers, moyennant réciprocité de notre part, c'est-à-dire au prix de l'abandon immédiat de Venloo, de Rumonde, de toute la rive droite de la Meuse, jusqu'au dessus de Maestricht, et d'une partie de la rive gauche dont nous sommes en possession. (Ind.)

— Nos lecteurs se rappelleront le récit que nous leur avons transmis d'après l'*Handelsblad* d'Amsterdam, d'une espèce de rencontre entre les troupes hollandaises, et le corps du major Capiaumont; récit remarquable surtout par son exagération, amusant par le sérieux, et l'importance qu'on cherchait à donner à une plaisanterie. Quelques explications qui nous arrivent de la frontière sur le même sujet, trouvent ici leur place.

Ne perdons pas notre temps à récrimer contre les fanfaronades auxquels les hollandais nous ont depuis quelque temps habitués; il se trouve assez de gens même en Hollande qui d'eux mêmes savent en faire justice.

Voici le narré véridique de ce qui s'est passé à Neerweert, si étrangement défiguré par un correspondant de l'*Algemeen Handelsblad* :

Le major Capiaumont, fit en effet il y a quelque temps, une reconnaissance sur la frontière, avec 150 de ses soldats et quelques chasseurs à cheval. La troupe fit une halte d'une heure environ sur la ligne, et ayant fait appeler l'écluseur hollandais, le chef de notre troupe lui demanda le nom des officiers supérieurs ennemis qui se trouvaient en face de nous; cet homme tremblait de tous ses membres. Pour le rassurer, nos partisans le firent boire et lui dirent de ne pas manquer de communiquer aux hollandais de la part des brigands (car c'est l'épithète dont nous gratifient les soldats du roi Guillaume) tout le plaisir qu'ils auront à se mesurer avec eux à la première occasion. La vedette annonça immédiatement une reconnaissance hollandaise composée de cavalerie et d'infanterie, elle ne nous approcha qu'à une distance très-respectable. Nos soldats qui ne lisent pas les journaux, et qui ignorent que les protocoles nous lient les bras, brulaient de courir sus à la baïonnette, il fallut enfin leur dire que tant que l'ennemi ne violerait pas notre territoire nous n'avions pas le droit de l'attaquer. Cependant le major Capiaumont voulut leur donner la preuve que l'on n'avait pas besoin de la baïonnette pour les faire disparaître; en effet, il fit donner l'ordre au trompette des chasseurs et aux cornets de sonner à cheval (selon l'ordonnance hollandaise.) Cette démonstration fit croire à l'ennemi que nous allions le charger, il fit volte-face aussitôt et disparut au grand galop.

C'est alors que les ris, les huées, les provocations de nos soldats, édifiés de ce courage tant vanté les accompagnèrent dans leur fuite. Ce n'est qu'une heure après le départ de nos soldats de la frontière, qu'un bataillon et une quarantaine de cavaliers ennemis vinrent sur la digue du canal, où ils ne trouvèrent, il est vrai, plus personne, ce dont ils avaient pu s'assurer, puisque l'on peut voir à deux lieues de distance sur cette digue.

C'est à la vigueur des poumons de notre trompette de chasseurs que l'ennemi doit cette petite mystification, que je croyais oubliée depuis long-temps. Vous voyez qu'il y a loin de là aux détails publiés par l'*Handelsblad*.

Il est bien qu'on le sache, et je profite de cette occasion pour le dire, l'esprit de notre armée est excellent, on peut en juger en venant visiter nos soldats aux avant-postes. Leur impatience d'en venir aux mains avec l'ennemi est bien grande et sans trop préjuger, je crois pouvoir dire que l'armée hollandaise n'est pas en état de soutenir notre choc.

(*Emancipation.*)

— Le projet pour l'établissement d'un chemin en fer entre Bruxelles et Anvers, occupe en ce moment le gouvernement. On avait d'abord pensé de le donner en concession; mais comme il résulte de calculs pris sur des bases sûres que les capitaux nécessaires à cette entreprise donneraient un intérêt de 10 0/0, dès le principe, intérêt qui pourrait être doublé par la suite, le gouvernement est d'intention de le faire exécuter par actions, à rembourser à des époques déterminées, et qui donneraient en attendant un intérêt très-élevé, qui n'est point encore déterminé.

L'exécution de ce projet aurait entr'autres avantages celui de permettre de faire le trajet de Bruxelles à Anvers en une heure et demie et à un prix bien inférieur à celui qu'on paye aujourd'hui.

— Depuis deux jours, le *Moniteur Belge* a paru avec deux colonnes en blanc remplaçant le compte rendu des séances. Celles-ci ont paru dans un second *Moniteur Belge*, imprimé chez M. P. J. De Mat. D'après des explications données hier matin par M. Feuille-Dumus, il paraît que le ministre de l'intérieur, par suite du défaut d'exécution des conventions stipulées par l'éditeur avec le gouvernement a regardé comme résilié de plein droit le contrat passé avec M. Feuille-Dumus, et le gouvernement déchargé de toute obligation envers lui, sans indemnité. Le sieur Feuille-Dumus, soaitent avoir rempli ses engagements et a assigné à mercredi prochain devant le tribunal de première instance, M. de Theux, à l'effet d'obtenir le paiement de l'indemnité de douze mille florins stipulée dans le contrat, pour le cas où le gouvernement retirerait au sieur Feuille-Dumus le droit de publier le *Moniteur Belge*.

Le *Moniteur Belge* va être mis en adjudication publique.

#### NOUVELLES AGRESSIONS.

M. Thorn est arrêté depuis trois mois. Toutes les démarches du gouvernement, tendant à obtenir sa mise en liberté, ont été sans résultat. Des douaniers belges ont été arrêtés et jetés dans les prisons de Maestricht. On les y laisse jusqu'à ce qu'il ait plû à son excellence le général Dibbets, suprême geolier de la forteresse, de les relâcher. Des bourgeois et des officiers ministériels belges sont entravés et lésés à chaque instant dans l'exercice de leurs fonctions. On ferme les yeux, on a l'air de ne s'apercevoir de rien, et nos ennemis encouragés par cette coupable apathie, redoublent d'insolence et d'audace.

Il y a quelques jours, les douaniers, stationnés à Reuscheim, sur la rive gauche de la Meuse, arrêtèrent un transport de bois destiné pour Maestricht, et saisirent les chevaux qui furent mis en fourrière à Hasselt. Le propriétaire des chevaux n'eut pas plutôt connaissance de ce fait qu'il alla le dénoncer au général Dibbets, qui lui promit de les faire restituer. Mais au lieu de les réclamer, par voie de négociation, le commandant de la forteresse envoya, samedi dernier, un piquet de cavalerie de Reuscheim, chargé d'enlever les chevaux des douaniers. Ce projet réussit en partie. Les cuirassiers enlevèrent, au commandant de la brigade, son cheval et s'emparèrent de la selle du cheval de M. le contrôleur S... Leur intention était même de conduire à Maestricht tout le personnel de la brigade, mais la fuite précipitée des douaniers a mis obstacle à l'exécution de ce guet-à-pens. Aujourd'hui, ces messieurs, le contrôleur en tête, se trouvent à Hasselt, et une grande partie de la ligne est ainsi dégarinée. Une autre violation de territoire, plus odieuse que celle-ci, a été connue presque en même temps.

Un employé de M. le receveur des douanes, établi à Rieimpst, se faisait remarquer par la rigidité avec laquelle il faisait exécuter la loi qui défend l'importation sur le territoire ennemi, des bois de constructions et autres. A tout prix il fallait chercher à éloigner ce jeune homme. Que fait-

on? On menace les parens qui habitent Maestricht, de les chasser de la ville, si dans un délai de 24 heures, leur fils n'a pas abandonné son poste. Le jeune homme reçut cette nouvelle et pour prévenir l'expulsion de ses parens, il a été forcé d'abandonner le bureau où il était employé.

Le gouvernement comprendra-t-il à la fin la nécessité de montrer un peu plus d'énergie et de ne plus se laisser insulter, dans la personne de ses agens, par M. le général Dibbets. Se montrera-t-il à la fin disposé à faire exécuter les lois décrétées par la représentation nationale et à défendre les employés contre les enlèvements et les arrestations dont ils ont été si souvent victimes et qui les menacent encore?

P.S. Ces lignes étaient écrites lorsque nous avons appris que le gouvernement s'était décidé à faire garnir notre frontière des troupes, en nombre suffisant pour la mettre à l'abri des insultes de la cavalerie hollandaise.

#### NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On lit dans le *Globe and Traveller* l'extrait suivant de la correspondance particulière du *Times* : « La situation actuelle de la Hollande est très-pénielle. La génération d'aujourd'hui y souffre par suite des actes de ses ancêtres, ainsi qu'il arrive à d'autres nations dont l'histoire est bien connue. En fermant l'Escaut, les Hollandais obtenaient autrefois un monopole de commerce dans ce pays, et depuis qu'ils sont parvenus à ruiner leurs pirates ils ont gagné d'immenses richesses. Les révolutionnaires français les en dépouillèrent successivement, et ayant emprunté leur crédit des Hollandais, ils les en laissèrent jouir tant que cela pouvait se faire; maintenant les Hollandais sont persés sous le poids des contributions, et malgré cela leur premier Roi légitime, après avoir perdu la Belgique, veut risquer encore le trône de la Hollande par-dessus le marché. Il s'est formé actuellement un parti populaire très-considérable en Hollande qui proclame l'urgence de mettre un terme aux folies de ses compatriotes, jadis des républicains indépendants, qui sont devenus les dupes des puissances absolues; et ils demandent : « Qu'est-ce que nous nous sacrifions pour elles? » Ce raisonnement a été appliqué par quelques personnes à l'égard du Roi de Hollande, et ces mêmes observations prévoient l'abdication ou la déchéance de ce prince par suite d'un mouvement populaire. Il paraît qu'on craint une banqueroute ou une convulsion populaire, et l'un ou l'autre doit produire ce résultat si les Hollandais demandent un changement de système. »

— On sait que pour remplir les cadres du corps de chasseurs, commandé par le colonel Cleerens, le gouvernement hollandais avait fait un appel non-seulement aux déserteurs belges, mais encore à tout les militaires et marins de la Hollande qui avaient servi aux Indes avec cet officier. Il résulte aujourd'hui des dernières discussions qui ont eu lieu aux états-généraux que ce corps, dont l'effectif avait été fixé à trois mille hommes, ne se compose encore que de deux cents hommes. Du reste, l'organisation de cette troupe a été fortement blâmée par plusieurs orateurs : « J'aime à croire, a dit entr'autres M. Schimelpenninck, que le gouvernement a été étranger à toutes les proclamations qui ont été répandues en Belgique pour exciter à la désertion. Mais puisqu'il a toléré de pareils actes, il recueille aujourd'hui le fruit de sa faiblesse; car il sait quelle est l'opinion de l'armée sur ce corps; car il sait aussi que tout l'argent que lui a coûté l'équipement de ces chasseurs pourra être regardé par lui comme dépensé en pure perte s'il ne se hâte d'envoyer aux colonies ces vagabonds qui pour un peu d'or vendraient tous leurs officiers et que l'on n'osera jamais mettre en campagne, vu la désertion qui régné parmi eux. »

— On écrit de Hasselt, le 23 juin :

« Il ne se passe en ce moment rien de bien intéressant sur notre frontière; la seule chose satisfaisante pour nous est le découragement qui va toujours croissant dans les troupes ennemies. »

Les *schutters* se sont en quelque sorte révoltés pour obtenir leur congé. Le général n'a pas osé sévir contre eux. Ils manifestent hautement leur mécontentement, et sont parvenus à la propager jusques dans la troupe de ligne, si nous en jugeons d'après les déserteurs qui entrent continuellement chez nous. On est parvenu à contenir la schuttery, mais si vous rapprochez cette espèce d'émeute de celle qui a eu lieu dernièrement à Maestricht, vous aurez une juste idée de l'enthousiasme qui règne chez nos ennemis. Peu rassurés sur leurs forces morales et physiques, les Hollandais appellent à leur secours des soldats prussiens. Ces derniers, presque tous rebut de l'armée dont ils faisaient partie, entrent en Hollande sans armes ni bagages.

Nous pouvons apprécier les inquiétudes de l'ennemi par le redoublement de surveillance qu'il exerce sur tous les points. Le gouverneur de la place de Maestricht entrave plus que jamais les entrées et sorties de la ville, les paysans des environs mêmes sont soumis aux plus grandes vexations à ce sujet.

Les troupes hollandaises commencent à camper, le quartier-général des princes est venu à Tilbourg pour se rapprocher du camp de Ryen. Ils paraissent beaucoup moins tranquilles sur leur position que par le passé. L'attitude ferme que depuis quelque temps semble vouloir prendre notre gouvernement donne beaucoup à penser à tous ces messieurs.

Cette attitude que notre armée voit avec plaisir augmente son enthousiasme et nous procure des engagements volontaires qui expriment mieux que tout le reste combien nous désirons la guerre.

Les hussards hollandais qui étaient à Bergheik ont été remplacés par un régiment de dragons, et de même plusieurs bataillons ont été relevés dans leur service qui devient très-fatigant depuis que l'on craint que l'attaque de notre part, attaque qui se réalisera nous l'espérons bien, car nous commençons à nous ennuyer d'être si longtemps dans les limbes, et nos jeunes soldats demandent revanche de la partie où ils ont été trichés. Cette fois-ci on jouera cartes sur table.

Dernièrement une patrouille ennemie a voulu moucharder sur notre ligne : elle a été reçue à coups de fusil et s'est retirée avec deux blessés sans demander son reste et même sans riposter.

— On écrit de La Haye, le 23 juin :

S. A. R. le prince d'Orange est attendu dans cette résidence de retour du quartier-général aujourd'hui même pour assister à un conseil de cabinet qui doit avoir lieu, et repartir immédiatement après pour l'armée.

Le quartier-général du prince d'Orange est transporté maintenant à Tilbourg, mais il paraît qu'il ne tardera pas à revenir à Bois-le-Duc, où sont restés tous les bureaux et où l'ordre est donné de conserver à la disposition du prince les habitations qu'il occupait.

#### DES PRÉDICTIONS ORANGISTES.

Il ne sera pas sans utilité de mettre sous les yeux de nos lecteurs la récapitulation suivante :

Quand les chambres et le gouvernement eurent adopté les 24 articles, les journaux dévoués à la cause du roi Guillaume ne manquèrent pas d'écrire que cette adhésion n'avait pas d'un pas la solution de nos affaires; que la reconnaissance de la Belgique et de la royauté nouvelle était tout aussi problématique qu'auparavant.

Arriva le traité du 15 novembre. Le parti en fut stupéfait, mais peu de jours suffirent pour rendre à ses écrivains leur assurance habituelle. Ils se rabattirent sur les ratifications, qui ne devaient jamais s'échanger.

Vinrent les ratifications de l'Angleterre et de la France, et les journaux orangistes de s'écrier qu'elles ne signifiaient absolument rien; que la non adhésion des autres cours était évidente et qu'elle entraînait l'annulation du traité du quinze novembre.

Les ratifications de l'Autriche et de la Prusse vinrent à leur tour. Ces actes étaient lettre-morte sans l'assentiment de la Russie. Quant à cette puissance, son refus n'était pas douteux. Soutenir l'opi-

nion contraire, c'était faire preuve d'une rare imbécillité. La Russie, cet allié fidèle du roi Guillaume, la Russie, qui venait de châtier la révolte à Varsovie, ne sanctionnerait jamais la révolte à Bruxelles.

La note du comte Orloff jetait bien quelques doutes sur l'infaillibilité de ces prédictions. Mais qui croyait à la note du comte Orloff? Nos faiseurs? Certainement non. Leurs dapes, leurs duperies seules. Car pour tout homme capable de lier deux idées en politique, il était bien clair que la note du comte Orloff était apocryphe, une véritable jonglerie de nos faiseurs.

Quelques semaines après, personne n'osait plus contester l'authenticité de la note.

Bientôt on parla du prochain mariage du roi avec la fille aînée du roi des Français. Là-dessus de belles phrases, bien logiques, où l'on pouvait avec une grande force d'argumentation que le ci-devant duc d'Orléans entendait trop bien les affaires pour accepter un gendre dont la position était toute précaire; que si jamais Louis-Philippe devenait beau-père de Léopold, c'est que le trône belge aurait acquis une solidité à peu près indestructible. C'est dire assez, ajoutaient les scribes du roi Guillaume, que ce mariage est une chimère. C'est encore une invention de nos faiseurs mis aux abois, et réduits à imaginer chaque semaine un expédient pour prolonger leur ignoble tyrannie.

Bientôt la logique des deux *Moniteurs*, français et belge, culbuta la logique des journaux incrédules. Alors le mariage fut un événement sans importance, une affaire de famille, un rien. Nous en exceptons le *Journal de La Haye*, où M. Durand, profond publiciste, écrivit deux colonnes pour établir que ce mariage livrait la Belgique à la France?..... Nullement. Quoi donc? Qu'il livrait la Belgique à l'Angleterre! Et les feuilles belges, vouées à la cause que soutient M. Durand, de reproduire cette ingénieuse explication.

Mais que signifient le traité du 15 novembre, les ratifications de l'Angleterre et de la France, puis les ratifications de l'Autriche et de la Prusse, puis la note du comte Orloff, puis la ratification de la Russie, puis le mariage de Léopold? Rien, absolument rien. C'est à l'exécution que nous vous attendons. Si jamais, par exemple, vous tenez la citadelle d'Anvers, oh! alors, nous croirons à quelque chose. Mais les faiseurs savent bien ce qui en est. Jamais le roi Guillaume n'évacuera la citadelle, jamais les puissances du Nord ne consentiront à le laisser expulser de cette formidable position militaire. Or, toute la question belge est là.

Ce langage est d'hier. Mais voilà que le bruit se répand de l'arrivée de deux ou trois protocoles, où la conférence paraît exprimer l'intention de forcer le roi Guillaume à évacuer le territoire belge. Nous ne nous portons pas caution des résolutions de la conférence. Mais enfin il se peut qu'appelées à s'occuper de questions plus graves, plus dangereuses encore, des affaires d'Allemagne, par exemple, les cours du Nord tiennent à en finir avec l'éternelle question belge. Cela se peut. Croyez-vous que les journaux du roi Guillaume soient embarrasés de ce nouvel incident? Pas le moins du monde. Lisez le plus habile d'entre eux, et vous y verrez tout au long que l'évacuation de la citadelle d'Anvers est une chose insignifiante, un acte sans portée politique. C'est tout simplement l'abandon fait à la Belgique de quelques bonniers de terre et de quelques murailles.

On voit que la tactique de ces messieurs est bien simple. Prévoit-on un événement favorable à la Belgique, ils seront tous d'accord pour le nier. Par malheur pour eux, l'événement se réalise-t-il; il faut le déprécier par tous les moyens, disent-ils révolter le sens commun. Aujourd'hui, l'évacuation de la citadelle d'Anvers, c'est l'abandon de quelques murailles; que demain le roi Guillaume signe la paix, ils diront que c'est une feinte, qu'il désarme, ce sera pour mieux armer dans six mois. Quand on en est venu à ce degré de bonne foi, il y a toujours de la ressource.

CHOLÉRA. — On lit dans le *Moniteur*, bulletin d'hier :

Le 25 juin, aucun nouveau cas. Le malade est

un peu moins mal. Les personnes en quarantaine se portent bien.

On lit dans l'*Emancipation* de ce matin :

Pendant toute la semaine passée aucun cas de choléra ne s'était manifesté à Bruxelles, lorsque hier vers huit heures du soir une femme qui paraissait en avoir tous les symptômes, est tombée près du Cantersteen; elle a été immédiatement transportée à l'hôpital du Musée où les secours de l'art lui ont été prodigués. Cette femme arrivait du Hainaut.

Gand, 23 juin, à 10 heures du soir. — 18 décès, 56 nouveaux cas, 71 en traitement, 57 convalescens, 2 guéris.

D'après l'état exact des décès dans la ville de Gand à l'époque des trois dernières années qui correspond à celle de l'épidémie, il résulte que le nombre des décès à Gand était, du 28 mai au 18 juin 1829, de 150; en 1830, de 98; en 1831, de 130; en 1832, de 385.

Mons, 23 juin au soir. — Depuis hier, 7 décès, 14 nouveaux cas, 13 convalescens, 49 en traitement.

Jemmapes, 23 juin. — Il y a eu 1 cas et un décès aujourd'hui.

Depuis l'invasion, le nombre des cas s'élève à 47, et celui des décès à 16. Il y a encore 31 malades en traitement.

Courtray, 23 juin, quatre heures du soir. — L'état sanitaire de cette ville est satisfaisant et promet l'extinction complète de la maladie. Depuis le 21 jusqu'à ce moment, nous avons eu 4 nouveaux cas, tous du sexe féminin et deux décès également du sexe féminin. Ces cas et ces décès ont eu lieu à domicile; en outre, il reste en traitement 7 malades à domicile, 1 à l'hôpital, 4 sont en convalescence à domicile, et 3 à l'hôpital. — En résumé, depuis le 28 avril, jour de l'invasion, jusqu'à ce moment, il y a eu en cette ville 188 cas et 101 décès.

Roulers, 22 juin à midi. — Notre état sanitaire demeure à peu près le même. Nous avons, depuis hier à pareille heure, 7 nouveaux cas et 1 décès.

Wetteren, 22 juin. — Le choléra qui avait cessé en cette commune, vient d'y éclater de nouveau; il y a tout lieu de penser qu'il y a été apporté de Gand. Un enfant né d'une personne atteinte est morte avec tous les symptômes de la maladie, la mère se porte mieux dans ce moment. Un ouvrier batelier parti d'ici dimanche 17, à bord d'un bateau de Nieupoort, est allé mourir le lendemain à Boom; ce malheureux laisse 8 enfans en bas âge.

Dixmude, 22 juin. — Il y a ici 1 cas à domicile et 1 à l'hôpital. Il y a eu un décès. Tous appartiennent à la classe indigente.

Bruges, 22 juin. — Il y a ici 2 nouveaux cas. Trois individus restent en convalescence et 1 est encore en traitement.

#### SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE.

Le jury a pensé qu'il n'y avait pas lieu de décerner cette fois le prix pour la plante la plus rare et la plus nouvellement introduite.

Qu'il y avait lieu cependant de mentionner honorablement les plantes suivantes :

*Klintonia elegans*, *Gloxinia candida*, *Calceolaria punctata*, *Oncidium flexuosum*, *Lissochilus speciosus*, *Brassia maculata*, *Goodenia grandiflora*, de la collection de M. Jacob Makoy, *Acacia vestita*, de M. F. Desoer, *Veratrum lutuam*, et *Helonias erythrosperma* de M. E. Libert.

Quant à la belle culture, le premier prix a été décerné à l'*Helichrysum proliferum*, n° 184, de M. Borsu.

Le second au n° 120, *Pimélea decussata* de M. Jacob Makoy.

La collection la plus riche a été envoyée par le même horticulteur.

Les Bureaux du POLITIQUE sont présentement rue du Pot d'or, n° 622, ci-devant Café du Sud.

VARIÉTÉS.

SCÈNE DE LA RÉPUBLIQUE AMÉRICAINE.

C'est à Washington, je dois vous le dire de peur d'équivoque, c'est au centre de la république modèle, là où elle vit et prospère au milieu des savannes et des forêts vierges, c'est à Washington que la scène s'est passée. Les Américains de France n'ont pu confisquer tous les journaux transatlantiques pour l'honneur de leur république modèle. C'est un malheur.

Vous avez vu à la chambre de nos députés quelques unes de ces orageuses séances où les oppositions de droite et de gauche relevant la crête, montrant le poing et enrichissant leurs interpellations de l'énergique vocabulaire des halles, étourdissaient le centre et le ministère de leurs menaces et de leurs injures. Ce n'est rien en comparaison de la scène que je veux vous dire.

Le brouhaha législatif de l'ancien monde, les tumultes parlementaires de la vieille Europe, ne sont qu'aménités et douceurs à côté des discussions représentatives du nouvel hémisphère. Nous ne sommes encore arrivés qu'à l'injure jactatoire, à l'insulte en forme d'interruption, mais toujours ces injures sont voilées d'une gaze parlementaire. En Amérique, c'est mieux. M. Mangin n'a jamais essayé de se boxer avec un ministériel, M. Cabet n'a jamais pris à la gorge un député du milieu, le bouillant M. de Corcelles n'a lancé en core jusqu'à ce jour son indignation patriotique qu'en lazzi interruptifs. Si une fois M. Jollivet s'est laissé emporter jusqu'à mettre le poing sous le nez d'un ministre, M. Jollivet s'est retenu à temps pour ne pas frapper; à peine nous avons eu quelques rares duels. C'est que nous avons encore les formes et la pudeur de l'ancienne politesse européenne, même dans nos orageux débats de parlement et de tribune. Nous sommes dignes et décens malgré nos turbulentes incartades. Vienne la république américaine, et la discussion ira, il faut l'espérer, jusqu'à ses dernières limites, à la boxe, au pistolet ou au couteau; en politique, et surtout en république, il faut suivre les bons exemples. Passons en Amérique, venez à Washington sur le Potomac. Je veux vous en montrer un qui, j'en suis sûr, vous donnera appétit de la séduisante république américaine.

La séance de la chambre représentative des colons, des cœurs-de-fancon, des peaux-rouges et des mingos, avait été orageuse ce jour-là, on eût dit à peu près d'une de ces dé-sordonnées et passionnées séances du palais Bourbon dont je vous parlais tout-à-l'heure. Les Mangin et les Garnier-Pagès du pays s'étaient échauffés à qui mieux mieux, et les députés, à la fin de l'échauffourée, sortaient tout rouges et tout animés de leur débat. Plus d'une fois dans la salle des conférences, ou dans la cour de l'hôtel législatif, ou même sur le pont des statues, vous avez entendu la discussion commencée à la tribune se continuer et se prolonger. Ainsi à Washington.

Un incident de la séance alluma la querelle entre deux honorables. Adieu la gravité américaine; adieu la stoïque impassibilité des législateurs républicains. La querelle s'échauffa. Les argumens parlementaires furent mis de côté; on en vint aux argumens frappans, aux syllogismes qui touchent. Les horions et les gourmades pleuvaient entre les deux députés. Solon et Lycurgue se rossaient ni plus ni moins que deux lutteurs de profession, ou plutôt, pour prendre l'exemple dans nos carrefours, Brutus et Cassius se démenaient comme deux chiffonniers qui s'escriment au noble combat du chausson. La législature discutait à coups de poing.

Master Arnold, vous êtes un scélérat. — Sir Heard, vous êtes un brigand, vous êtes pour Jackson... Ouf! je me sens la figure en sang. — Vous soutenez sir Adam... Ah! mon Dieu, j'ai les côtes moulues. — C'est ainsi que vous entendez la question! nous allons voir. Et Master Arnold tira un pistolet de sa poche, et d'une manière très-peu parlementaire, et surtout fort maladroite, il fit feu sur son collègue sans le toucher. Sur quoi sir Heard tira une épée de sa canne, et perça d'outre en outre son adversaire, qui tomba sur le pavé. Vous pensez bien que le débat fut arrêté tout court, et que la discussion n'alla pas plus loin. Sir Heard et ses amis politiques se retirèrent au plus vite, laissant master Arnold sur le carreau, au milieu de son parti.

Admirez donc la douceur des mœurs politiques et les formes superlativement parlementaires des républicains transatlantiques. Les représentans des États-Unis siègent le pistolet à la ceinture et la dague au côté; ils achèvent leurs discussions à coups d'épée et à coups de feu; ils traitent les affaires de l'état en *condottieri*. N'y a-t-il pas là de quoi séduire et engouer la France pour la chimère de l'autre monde? Comment ne pas être tenté d'établir dans notre vieille Europe une copie de cette belle république qui entend si bien la gravité et la dignité parlementaires, dont les législateurs discutent à la mode des crocheteurs, des boxeurs et des brigands de mélodrame? Vraiment il faudrait avoir une antipathie insurmontable contre la république pour ne pas se laisser aller par de semblables avantages. (Figaro.)

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

MM. Louis Joseph Deleuze, de Hannêche, et Florent Macors, de Hannut, subiront l'examen de candidat en sciences le 28 juin, à 4 et 5 heures.

EMPRUNT DE DOUZE MILLIONS DE FLORINS.

Paiement des intérêts échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1832. Le ministre des finances, voulant éviter, dans l'intérêt des personnes que la chose concerne, l'inconvénient qu'il y aurait aujourd'hui à faire payer les intérêts de l'emprunt de fl. 12,000,000, d'après le mode établi par les dispositions de l'arrêté du 18 juillet 1831, n° 181,

Informe les porteurs d'obligations dudit emprunt, qu'il a été convenu avec la société générale (la Banque) à Bruxelles, que ses agens effectueront, contre la remise des coupons, le paiement des intérêts échéant le 1<sup>er</sup> juillet prochain, pour toutes les obligations délivrées par le receveur des contributions de la résidence respective desdits agents.

Les porteurs de plusieurs coupons sont invités à en former un bordereau par n° et montant de chaque coupon; ce bordereau facilitera les recherches et la vérification des pièces, et mettra les payeurs à même d'expédier plus promptement les personnes qui se présenteront à leur bureau.

Les coupons des obligations délivrées dans les cinq villes où il n'existe pas d'agens de la société générale, seront payés, savoir :

- Pour St. Hubert, par l'agent à Marche.
- Pour Elich, par l'agent à Arlon.
- Pour Tongres et Fauquemont, par l'agent à Hasselt.
- Et pour Charleroi, par l'agent à Binche.

Toutefois, les porteurs d'obligations émises dans les cinq villes précitées, et qui désiraient y recevoir le montant des intérêts qui leur sont dus, pourront se présenter chez les receveurs des contributions qui ont été chargés des échanges, et dont les bureaux sont ouverts pour ce paiement les trois premiers jours de chaque semaine, de 9 heures du matin à 2 heures après-midi.

Bruxelles, le 15 juin 1832. Le ministre susdit, Signé : J. A. Coghén.

VILLE DE LIÈGE. — Patentes.

Les bourgmestre et échevins rappellent leur avis du 21 mai dernier, annonçant la remise des patentes aux ayant droit pendant deux mois et huit jours. Le bureau des réparateurs est ouvert à cet effet depuis 9 heures du matin, jusqu'à une heure de l'après-midi.

A l'Hôtel-de-ville, le 25 juin 1832. Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire DEMANY.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 25 juin.

Naissances : 6 garçons, 8 filles. Décès : 4 garçons, 1 fille, 2 hommes, savoir : Jean Baptiste Vanbrée, âgé de 27 ans, soldat à la 1<sup>re</sup> compagnie, 2<sup>e</sup> bataillon de la garde civique d'Anvers. — Dominique Lanterman, âgé de 23 ans, soldat au 11<sup>e</sup> régiment, bataillon de dépôt.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

**BELLE VENTE DE FLEURS ET D'ARBUSTES.** Le jeudi 28 juin 1832, aux deux heures de relevée, il sera VENDU par le ministère de M. LEBRUN, courtier de commerce, en la demeure du sieur Malaise, marchand fleuriste, faubourg Vivegnis, numéro 280, à Liège, une très-belle collection de plantes et arbustes de pleine terre, d'orange et de serre chaude, dont plusieurs très rares, trop long à détailler. Argent comptant.

On demande un COMMIS voyageur qui veut se charger de voyager à la commission. S'adr. au bureau de cette feuille.

ADJUDICATION D'UNE MAISON.

Lundi 9 juillet 1832, à trois heures de relevée, pardevant M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire à Liège, en son étude, place de la Comédie, il sera procédé à la VENTE aux enchères publiques d'une MAISON, n° 139, située rue Basse-Wex, sur la route de Grivegnée, quartier de l'Est de ladite ville, consistant en deux pièces au rez de chaussée, cour, étage, grenier et caves. S'adresser audit notaire pour renseignements. 962

BELLE VENTE DE MEUBLES ET EFFETS pour cause de départ

Qui aura lieu jeudi prochain 28 courant, à 2 heures de relevée, dans la cour de la Maréchaussée, rue Hors-Château, n° 425, sous la direction de A. DUVIVIER, consistant en un cheval propre à deux mains, un tilbury et harnais, 2 commodes, une table à coulisses, 1 table à thé avec couvercle en marbre, le tout en acajou; 2 beaux vases en porcelaine, haute garde-robe, bois de lit, chaises, rideaux, literie, batterie de cuisine, poêle, etc. Argent comptant.



On peut voir le CHEVAL dès aujourd'hui et l'obtenir de la main à la main. 97

VENTE D'UNE BEELLE MAISON,

En l'étude de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, place St-Pierre, il sera procédé, le 10 juillet, à 4 heures du matin, à la vente aux enchères d'une grande et jolie maison à porte cochère, sise à Liège, rue Fond St-Servais, en face de l'hôtel du gouvernement, ayant cours, jardin, remise et écurie pour 8 chevaux. Le rez de chaussée se compose d'une grande cuisine, office, salle à manger, cabinet et salon, le premier étage est divisé en douze pièces et le second en cinq pièces. S'adresser audit notaire.

BOIS A VENDRE.

Le 11 juillet 1832, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire BERTRAND, en son étude place Saint Pierre, à Liège, à la VENTE aux enchères publiques :

1<sup>o</sup> Du bois dit de St. Lambert, situé sur les communes d'Amay et d'Ampsin, arrondissement de Huy, contenant bonniers 42 perches 52 aunes.

2<sup>o</sup> Et du bois nommé Houp le Loup, situé sur l'Ourle, en la commune d'Ouffet, arrondissement de Huy, contenant 130 bonniers 38 perches 12 aunes y compris une maison de garde et 3 bonniers de pourpraise, futaie sur taillis, essence de chênes, hêtres et bouleau, d'une très-belle croissance.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé en l'étude dudit M<sup>e</sup> BERTRAND. Il présente aux adjudicataires toute sécurité et des grandes facilités de paiement.

A PLACER différents CAPITAUX à terme et à rente à 5 et à 4 1/2 pour cent et pour acheter des capitaux et placer sur billets avec bonne signature connue. S'adresser Degrés-de-St-Pierre, n° 17. 998

A VENDRE un beau FORTE-PIANO, à six octaves et deux pédales. S'adresser au bureau de cette feuille. 696

A VENDRE DEUX PRESSES en bois dont une à imprimer et une à presser le papier. S'adresser rue Pont d'Herbe, numéro 32.

QUARTIER garni ou non à LOUER, sur la Batte, n° 109.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 23 juin. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr. 25 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 68 fr. 20 — Actions de la banque, 1695 fr. 00 c. — Certif. Falcomet 79 fr. 70 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 7/8. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 79 1/2. — Emprunt Belge 75 3/4.

Bourse d'Amsterdam, du 23 juin. — Dette active, 42 0/0 0/0. — Idem différée 0/0. — Bill. de ch. 16 0/0 0/0. — Syndicat d'amortissement 70 1/8 0/0 00. — Rente remb. 2 0/0, 00 0/0 Act. Société de comm. 87 0/0 0/0 0/0. — Rus. Hope et C<sup>e</sup>, 93 1/4 94 0/0. — Dito ius. gr. h. 00 0/0 0/0. — Dito G. Ham., 00 0/0 0/0. — Dito em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 0/0, 67 1/2 0/0 0/0. — Esp. H. 5 0/0, 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 00 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall., 83 0/0 0/0 00. — A Rot. 4<sup>e</sup> l. 000. — Dito 2<sup>e</sup> l. 000. — Lo. de Pologne, 00 0/0. Naples Falcone 0. 74 00 0/0 0/0 0. — Dito Londres 00 0/0 0. — Brésil. 00 0/0. Grecs 00 0/0 00. — Perp. d'Amst., 49 1/4 0/0.

Bourse d'Anvers du 24 juin. — Changes.

	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1 0/0 av	P	
Londres.	12 27 1/2	12 22 1/2	P
Paris.	47 5/16	47	A
Francfort.	35 7/8	P 35 3/4	P
Hambourg.	35 5/8	P 35 7/16	

Escompte 4 0/0

Cours des Effets.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt, 98 1/2 P.
	Empr. de 12 mill., " 100 P.
	Empr. de 24 mill., " 75 1/2 P.
Hollande.	Dette active, " 93 P.
	Oblig. de Entr., 5 " 00 0 00.
	Dette active, 2 1/2 " 00 0/0.
	Oblig. synd., 4 1/2 " 00
	Rent. remb., 2 1/2 " 84 1/2 et 88 3/8.

Arrivages au port d'Anvers du 24 juin.

Le 3 mats américain Ganges, cap. Johnson, ven. de la Havana, chargé de café et sucre.  
Le 3 mats amér. Marshall Ney, cap. Thing, ven. de New York, chargé de diverses marchandises.  
Le brik prussien Joanna, cap. Schroder, ven. de Memel, chargé de bois.  
Le kot hanovrien Fanny, cap. Bonjer, ven. de Braeké, chargé de fèves.  
Le brik anglais Gratitude, cap. Becitt, ven. de Riga, chargé de céréales.  
Le brik norw. Pamelan, capitaine Malingreen, ven. de la Baltique.  
Le schooner norw. Herald Nicolaï, cap. Bolner, ven. de St-Petersbourg.  
Le brik suéd. Henriette, cap. Gimgren, ven. de Riga.  
Plusieurs navires de Commerce en vue.

Bourse de Bruxelles, du 23 juin. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, pair A. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 98 1/2 P. — Emprunt de 24 millions, 75 3/8 0.

Prix des grains au marché de Liège du 25 juin.

Frou ent, la rasière P. B.,	11 fl. 62 c.
Seigle, id.	8 fl. 58 c.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'or, n° 622, à Liège